

Fonds Scotia^{MC} Prospectus simplifié

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds de revenu

Fonds Scotia de revenu canadien

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Fonds Scotia de croissance canadienne

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale

Fonds Scotia potentiel mondial

Fonds Scotia mondial des changements climatiques

Portefeuilles Scotia

Portefeuilles Sélection Scotia®

Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia

Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia

Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia

Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds Scotia et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des Fonds ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Le 2 février 2009

Table des matières

Introduction	i
Information propre à chacun des organismes de placement collectif	1
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia du marché monétaire	6
Fonds de revenu	
Fonds Scotia de revenu canadien	10
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	14
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs ..	16
Fonds d'actions	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	20
Fonds Scotia de croissance canadienne	22
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	24
Fonds Scotia de croissance mondiale	26
Fonds Scotia potentiel mondial	28
Fonds Scotia mondial des changements climatiques	30
Portefeuilles Scotia	
Portefeuille de revenu et de croissance modérée	
Sélection Scotia	34
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés	
Sélection Scotia	36
Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia	38
Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia ..	40
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?	42
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	46
Achats, substitutions et rachats	48
Services facultatifs	52
Frais	53
Rémunération du courtier	55
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	57
Incidences fiscales pour les épargnants	57
Quels sont vos droits ?	58

Introduction

Les termes *nous*, *notre* et *nos* figurant dans ce document renvoient à Placements Scotia Inc. *Fonds Scotia* désigne l'ensemble de nos organismes de placement collectif qui sont offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts et comprennent les fonds communs Scotia offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée concernant un placement dans les Fonds Scotia et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant.

Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 41, contient de l'information propre à chacun des Fonds mis en vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 42 à la page 58, contient de l'information générale sur l'ensemble des Fonds mis en vente aux termes du présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle, leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et dans leurs derniers rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la notice annuelle, des états financiers des Fonds et des rapports de la direction sur le rendement des fonds en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre courtier. Vous trouverez aussi ces documents sur le site Internet, à l'adresse www.banquescotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Internet www.sedar.com.

Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Les Fonds Scotia mis en vente aux termes du présent prospectus simplifié se composent de 14 fonds communs de placement offerts sans frais d'acquisition divisés en cinq catégories : les fonds de quasi-liquidités, les fonds de revenu, les fonds équilibrés, les fonds d'actions (notamment les fonds d'actions canadiennes, internationales et mondiales) et les Portefeuilles Sélection Scotia. Tous les Fonds Scotia mis en vente aux termes du présent prospectus simplifié offrent des parts de catégorie conseillers et des parts de catégorie A. Certains des Fonds offrent également des parts de catégorie F, des parts pour clients privés Scotia, des parts de catégorie prestige et des parts de catégorie I. Seules les parts de catégorie conseillers sont offertes en vente aux termes du présent prospectus simplifié.

Les catégories comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents épargnants. Les parts de catégorie conseillers sont offertes à tous les épargnants par l'entremise de courtiers autorisés. Les parts de catégorie A sont également offertes à tous les épargnants. Les parts de catégorie F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont des comptes comportant des frais auprès de ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc. Nous pouvons de temps à autre offrir des parts de catégorie F à d'autres épargnants. Les parts pour clients privés Scotia s'adressent aux épargnants qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée ou avec la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia). Les parts de catégorie prestige ne sont offertes qu'aux épargnants qui répondent aux exigences de placement minimal, comme nous pouvons l'établir de temps à autre. Les parts de catégorie I ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels admissibles ainsi qu'à d'autres épargnants admissibles. Vous trouverez plus de renseignements à propos des différentes catégories de parts à la page 48.

Descriptions des Fonds

Dans les pages suivantes, vous trouverez des descriptions détaillées de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placement. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

Détail du Fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Fonds comprenant sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI).

Tous les Fonds sont ou devraient être des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Dans certains cas, nous

pouvons limiter les achats de parts de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux du Fonds et les stratégies qu'il utilise pour tenter de réaliser ces objectifs. Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché.
- Les *swaps* sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements.

Un Fonds peut recourir à des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser les instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement.

Si un Fonds utilise les instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement

ses positions, comme l'exigent les règlements sur les valeurs mobilières.

Placements dans d'autres organismes de placement collectif

Les Portefeuilles Sélection Scotia fournissent aux épargnants des solutions gérées par des professionnels et conçues pour s'adapter à leur profil d'investissement. Contrairement à la plupart des organismes de placement collectif (« OPC ») qui font des placements dans des titres individuels, chacun des Portefeuilles Sélection Scotia investit dans un ensemble d'OPC différents. Les OPC choisis à même les Fonds Scotia forment une partie importante des placements des Portefeuilles Sélection Scotia.

Les Portefeuilles Sélection Scotia vous offrent :

- une répartition stratégique de l'actif;
- une diversification par aire géographique;
- une diversification liée au style adopté par le conseiller en valeurs;
- une révision continue de la répartition de l'actif et de la sélection des Fonds;
- le rajustement continu du portefeuille dans le but de garantir la conservation à long terme de la répartition de l'actif pertinente.

Le choix des fonds sous-jacents des Portefeuilles Sélection Scotia s'effectue selon un processus de placement comportant de multiples étapes.

La création des Portefeuilles Sélection Scotia commence par un examen poussé de l'éventail des Fonds Scotia. Les Fonds qui sont recommandés au conseiller en valeurs en vue de leur inclusion dans les Portefeuilles Sélection Scotia ou de leur retrait de ceux-ci sont soumis à une analyse quantitative et qualitative rigoureuse qui comprend une compréhension en profondeur des conseillers en valeurs responsables des Fonds. Chaque Portefeuille Sélection Scotia est géré selon sa composition d'actifs et est diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la capitalisation boursière, de la région géographique et du style de placement. Chaque Portefeuille Sélection Scotia peut également avoir recours à des stratégies de placement passives et actives. Nous surveillons les Portefeuilles Sélection Scotia périodiquement, et il incombe au conseiller en valeurs des Portefeuilles Sélection Scotia de prendre la décision définitive quant aux Fonds qui seront vendus ou achetés et au moment de le faire.

Scotia Capitaux Inc. examine les Portefeuilles Sélection Scotia et joue un rôle central de façon continue dans le suivi des fonds sous-jacents et dans la composition de l'actif.

Certains des autres Fonds peuvent investir la totalité ou une partie de leur actif dans d'autres OPC à l'occasion. Lorsqu'il décide d'investir dans d'autres OPC, le conseiller en valeurs peut prendre en considération divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et son uniformité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs de l'OPC.

Les Fonds qui participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations sous la rubrique *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension* à la page 45.

Les Fonds qui prêtent leurs titres

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations sous la rubrique *Risque associé aux opérations de prêt de titres* à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Cette rubrique vous indique les risques associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique *Risques spécifiques aux organismes de placement collectif* à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille. Elle ne se veut qu'un guide général uniquement. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille, vous devriez consulter votre expert en placement inscrit. Si vous n'en avez pas, vous pouvez consulter un spécialiste en placements ScotiaMcLeod en appelant à l'un des bureaux de ScotiaMcLeod.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment, le cas échéant, le Fonds distribue habituellement un revenu et des gains en capital aux porteurs de parts. Le Fonds peut également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la

rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à partir de la page 57.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Il s'agit d'un exemple des frais que le Fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer le coût d'un placement dans un Fonds avec le coût d'un placement dans d'autres OPC. Chaque Fonds paie ses propres frais. Comme ce paiement réduit le rendement du Fonds, il a des répercussions sur vous.

Le tableau vous indique combien le Fonds aurait payé de frais sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion (RFG) du Fonds est demeuré le même, pendant chaque période indiquée, que celui de son dernier exercice. Vous trouverez des détails sur les frais sous la rubrique *Frais* à partir de la page 53.

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Le Fonds Scotia du marché monétaire vise à fournir une sécurité et un revenu d'intérêt. Il comporte le risque le plus faible parmi les Fonds Scotia puisqu'il investit dans des placements à court terme de très grande qualité, comme des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire. Ce Fonds est géré de façon à maintenir une valeur par part constante. Le revenu d'intérêt variera en fonction des taux d'intérêt à court terme.

Le Fonds Scotia du marché monétaire peut ajouter stabilité et liquidité à votre portefeuille. Il constitue également un bon choix si vous souhaitez avoir un accès rapide à votre capital ou êtes à la recherche d'une solution de rechange aux autres placements à court terme ou à un compte d'épargne.

Fonds Scotia du marché monétaire

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une cote de crédit de R-1 (bas) ou une cote supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une cote équivalente d'une autre agence de notation agréée. La durée moyenne des placements du Fonds peut varier de 30 à 90 jours.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Le conseiller en valeurs peut utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme et les swaps pour rajuster cette durée moyenne, pour rajuster le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres produisant du revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé au crédit.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux fonds sous-jacents;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$, mais il y a un risque qu'elle change.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt et de la liquidité ainsi qu'un niveau élevé de sécurité;
- vous investissez à court terme;
- votre tolérance au risque est faible et vous recherchez la sécurité du capital.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois. Il distribue les gains en capital au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 11,69	36,84	64,57	146,97

Fonds de revenu

Fonds Scotia de revenu canadien

Le Fonds Scotia de revenu canadien vise à offrir une possibilité de revenu d'intérêt plus élevé que le fonds de quasi-liquidités. Il investit surtout dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure, comme les obligations, les créances hypothécaires et les actions produisant des dividendes. Ce Fonds est plus risqué que le fonds de quasi-liquidités puisqu'il est plus sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et à la solvabilité des émetteurs.

Le Fonds Scotia de revenu canadien peut ajouter une possibilité de revenu à votre portefeuille. Il constitue également un bon choix si vous souhaitez un revenu plus élevé de moyen à long terme et pouvez tolérer des baisses possibles de la valeur de votre placement à court terme.

Fonds Scotia de revenu canadien

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt périodique élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti;
- les actions produisant des dividendes de qualité supérieure de sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins recevront une cote de crédit de R-2 (bas) ou une cote supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS), ou une cote équivalente d'une autre agence de notation agréée. Les titres dont la durée est de plus de une année recevront une cote de crédit de BBB (bas) ou une cote supérieure de DBRS, ou une cote équivalente d'une autre agence de notation agréée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation sur le marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé au taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer

les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres produisant du revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds au cours d'un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations fréquentes sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut diminuer le rendement du Fonds et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé au crédit.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à la catégorie;

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux fonds sous-jacents (au 23 janvier 2009, le Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia détenait environ 13,3 % des parts en circulation du Fonds).

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Fonds a investi jusqu'à 17,3 % de son actif net dans des obligations émises par la province d'Ontario à un taux d'intérêt de 6,5 % et, comme date d'échéance, le 8 mars 2009.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt périodique élevé;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois. Il distribue les gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 14,45	45,56	79,86	181,78

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs

Les fonds équilibrés offrent des titres de participation, des titres à revenu fixe et des titres quasi liquides qui sont regroupés en un seul placement. Les conseillers en valeurs rajustent la répartition de l'actif au fur et à mesure des variations de la situation sur le marché afin d'augmenter la possibilité de rendement élevé tout en gérant le risque. En règle générale, les fonds équilibrés seront moins volatils que les fonds d'actions, mais plus volatils que les fonds de revenu. Pour bon nombre d'épargnants, les fonds équilibrés constituent un choix de placement sans complication pour une bonne partie ou l'ensemble de leur portefeuille.

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre canadien
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'offrir un revenu mensuel périodique et une certaine appréciation du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires produisant des dividendes;
- des actions privilégiées;
- des obligations de bonne qualité;
- des débetures convertibles;
- des hypothèques;
- des obligations à rendement élevé;
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- des parts de fiducie de revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation sur le marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire les risques. En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements élevés mais dont le niveau de risque est

acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la situation sur le marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations spécifiques d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, pour tenter de maximiser les rendements tout en diminuant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres produisant du revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les écarts de taux d'intérêt et les cours boursiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Vous trouverez des détails sur les opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux parts de fiducie de revenu.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé à la catégorie;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à l'érosion du capital;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux fonds sous-jacents;
- risque associé à la liquidité.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Fonds a investi jusqu'à 26,8 % de son actif net dans le Fonds Scotia hypothécaire de revenu.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel périodique;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue un montant du revenu, des gains en capital et, s'il y a lieu, du capital au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être rajusté au cours de l'année selon les changements de la situation sur le marché. Toutes distributions supplémentaires de revenu ou de gains en capital seront effectuées au mois de décembre de chaque année civile. Si le Fonds ne produit pas assez de revenu ou ne réalise pas assez de gains en capital pour effectuer une distribution mensuelle, il pourrait rembourser du capital pour combler la différence. Un remboursement du capital réduira le prix de base rajusté de vos parts.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15

Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré tactique
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme tout en fournissant un revenu modeste. Il investit surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation sur le marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie

suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations fréquentes sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut diminuer le rendement du Fonds et également augmenter la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux parts de fiducie de revenu;
- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé au crédit.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;

- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs;
- vous investissez pour une période d'au moins trois ans;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Il distribue les gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Fonds Scotia de croissance canadienne

Fonds Scotia d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Fonds Scotia d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale

Fonds Scotia potentiel mondial

Fonds Scotia mondial des changements climatiques

Les fonds d'actions offrent les plus fortes probabilités de croissance à long terme. Ils investissent surtout dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation de sociétés au Canada et partout dans le monde. Ces fonds sont aussi les plus risqués puisque les cours des titres de participation peuvent changer beaucoup sur une courte période. Le degré de risque dépend des titres dans lesquels un fonds investit. Les fonds qui se concentrent sur un secteur ou une région géographique en particulier présentent généralement plus de risque que les fonds qui sont plus largement diversifiés.

Les fonds d'actions peuvent ajouter une possibilité de croissance à votre portefeuille et ils constituent un bon choix si vous n'avez pas besoin d'un revenu et pouvez accepter des baisses possibles de la valeur de votre placement à court terme.

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes et de revenu d'actions canadiennes
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu de dividendes élevé et une possibilité de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires produisant des dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments

dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;

- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé au taux d'intérêt.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux parts de fiducie de revenu;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti des crédits d'impôt pour dividendes canadiens. Cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés;

- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Il distribue les gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 19,37	61,07	107,05	243,67

Fonds Scotia de croissance canadienne

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Le risque principal associé à un placement dans ce Fonds est le risque associé aux titres de participation.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux parts de fiducie de revenu;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux fonds sous-jacents (au 23 janvier 2009, le Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance modérée Sélection Scotia détenaient respectivement environ 15,5 % et 12,8 % des parts en circulation du Fonds).

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens;
- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont

réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 22,14	69,80	122,34	278,48

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Pzena Investment Management, LLC

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour déterminer quelles sont les sociétés dont les titres se négocient à un cours inférieur à leur juste valeur estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Les actifs du Fonds peuvent être investis partout dans le monde et l'accent sera mis sur les titres de participation de sociétés situées en Europe, en Australie et en Extrême-Orient, en tenant dûment compte des développements économiques, sociaux et politiques, des risques associés au change et de la liquidité de divers marchés nationaux.

Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres de sociétés des marchés nouveaux. De temps à autre, le Fonds peut détenir les titres d'un nombre réduit d'émetteurs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il

n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par les règlements sur les valeurs mobilières;

- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé à la concentration dans un secteur;
- risque associé au change.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents (au 23 janvier 2009, le Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia détenaient respectivement environ 32,5 % et 28,3 % des parts en circulation du Fonds).

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de grandes sociétés étrangères;
- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est élevée.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 26,96	84,98	148,96	339,07

Fonds Scotia de croissance mondiale

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Baillie Gifford Overseas Limited

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir jusqu'à 70 % de son actif dans un même pays.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé à la concentration dans un secteur;
- risque associé au change.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux fonds sous-jacents (au 23 janvier 2009, le Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia détenaient respectivement environ 31,9 % et 27,1 % des parts en circulation du Fonds).

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde;
- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est élevée.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu et les gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31

Fonds Scotia potentiel mondial

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Thornburg Investment Management, Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres du monde entier, notamment des titres de petites sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions de dollars. Le Fonds peut investir dans des sociétés américaines et internationales, notamment des sociétés des marchés nouveaux. Les avoirs du Fonds dans des avoirs américains et internationaux peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer

ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la concentration dans un secteur;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux marchés nouveaux.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux fonds sous-jacents (au 23 janvier 2009, le Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia détenaient respectivement environ 37,2 % et 29,6 % des parts en circulation du Fonds).

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans un portefeuille concentré sur les titres de participation du monde entier;
- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est élevée.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont

réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 26,86	84,66	148,39	337,78

Fonds Scotia mondial des changements climatiques

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	F&C Management Limited

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier qui devraient tirer parti directement ou indirectement des mesures prises par de telles sociétés pour limiter l'incidence des changements climatiques sur l'environnement.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés de toute la gamme des capitalisations boursières. Le Fonds investit dans des sociétés dont les technologies ou les stratégies visent à faire face aux changements climatiques ou à s'adapter à ceux-ci. Le Fonds cherche à investir dans des sociétés qui respectent des critères environnementaux et financiers stricts au moyen d'un processus de placement comportant les quatre étapes suivantes :

- la présentation d'idées ou de solutions;
- la sélection de titres de participation;
- la constitution d'un portefeuille;
- la gestion du portefeuille.

La gestion des risques fait partie intégrante de la constitution d'un portefeuille par le conseiller en valeurs.

Le Fonds peut détenir des titres de participation de sociétés qui sont concernées par l'un ou l'autre des neuf thèmes liés au climat ci-après :

- l'énergie de remplacement;
- l'efficacité énergétique;
- la mobilité durable;

- les déchets;
- les matériaux de pointe;
- la foresterie et l'agriculture;
- l'eau;
- l'acclimatation;
- les services de soutien.

Le conseiller en valeurs peut s'écarter de la liste des technologies ou des stratégies qui précède.

Le conseiller en valeurs adoptera une approche ascendante de sélection des actions en recherchant activement une exposition aux sociétés dont les thèmes de placement s'inscrivent dans ceux qui précèdent et dont les technologies, les stratégies ou les services favorisent ou permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon permise par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Vous trouverez de plus amples informations au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations à la page 45.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux marchés nouveaux.

Le Fonds peut également être soumis aux risques supplémentaires suivants :

- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans un portefeuille diversifié de titres de participation du monde entier qui cherche à tirer parti des mesures prises face aux changements climatiques;
- vous investissez pour une période d'au moins cinq ans;
- votre tolérance au risque est élevée.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 23,58	74,32	130,27	296,53

Portefeuilles Scotia

Portefeuilles Sélection Scotia

Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia

Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia

Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia

Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia

Dans le cadre de nos offres d'avant-garde de répartition de l'actif, les Portefeuilles Sélection Scotia constituent un moyen commode et efficace d'investir dans d'autres OPC et peuvent vous aider à réaliser les objectifs financiers que vous avez ciblés.

Chaque portefeuille investit son actif dans un maximum de trois catégories, soit la catégorie revenu fixe, la catégorie actions canadiennes et la catégorie actions étrangères. Différentes répartitions de ces catégories d'actifs présentent des objectifs de placement, un rendement et une exposition au risque qui sont différents.

Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre trois catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe, la catégorie actions canadiennes et la catégorie actions étrangères.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	70 %
Actions canadiennes	15 %
Actions étrangères	15 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou

d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Les fonds sous-jacents présentent notamment les risques suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration dans un secteur;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité.

Le Portefeuille présente aussi un risque associé à la catégorie.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Portefeuille a investi jusqu'à 49,1 % de son actif net dans le Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à 20,6 % de son actif net dans le Fonds Scotia hypothécaire de revenu.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;

-
- vous prévoyez conserver ce placement pour une période d'au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 20,30	63,98	112,14	255,27

Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés

Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une légère préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre trois catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe, la catégorie actions canadiennes et la catégorie actions étrangères.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	45 %
Actions canadiennes	29 %
Actions étrangères	26 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut

détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Les fonds sous-jacents présentent notamment les risques suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé à la concentration dans un secteur.

Le Portefeuille présente aussi un risque associé à la catégorie.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Portefeuille a investi jusqu'à 33,7 % de son actif net dans le Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 12,7 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance canadienne, jusqu'à 10,4 % de son actif net dans le Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à 10,5 % de son actif net dans le Fonds Scotia hypothécaire de revenu et jusqu'à 10,6 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance mondiale.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous prévoyez conserver ce placement pour une période d'au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 21,42	67,53	118,37	269,45

Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré de titres de participation mondial
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre trois catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe, la catégorie actions canadiennes et la catégorie actions étrangères.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions canadiennes	38 %
Actions étrangères	37 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la

recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Les fonds sous-jacents présentent notamment les risques suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la concentration dans un secteur.

Le Portefeuille présente aussi un risque associé à la catégorie.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Portefeuille a investi jusqu'à 14,2 % de son actif net dans le Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à 16,8 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance canadienne, jusqu'à 24,7 % de son actif net dans le Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à 14,6 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance mondiale.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;

- vous prévoyez conserver ce placement pour une période d'au moins trois ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 29,62	93,39	163,68	372,59

Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de titres de participation mondial
Date de création	Parts de catégorie conseillers : le 4 février 2008
Type de titres	Parts de catégorie conseillers de fiducie de fonds commun de placement
Admissible pour les régimes enregistrés ?	Oui
Conseiller en valeurs	Scotia Capitaux Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre trois catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe, la catégorie actions canadiennes et la catégorie actions étrangères.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions canadiennes	45 %
Actions étrangères	45 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans d'autres OPC à la page 2.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la

recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations fréquentes sur les placements du Portefeuille. Ces opérations peuvent augmenter les frais d'opération, ce qui peut diminuer le rendement du Portefeuille et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Portefeuille dans un compte non enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Les fonds sous-jacents présentent notamment les risques suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration dans un secteur;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux petites sociétés.

Le Portefeuille présente aussi un risque associé à la catégorie.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 43.

Au cours des 12 mois précédant le 2 février 2009, le Portefeuille a investi jusqu'à 20,2 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance canadienne, jusqu'à 17,4 % de son actif net dans le Fonds Scotia de croissance mondiale et jusqu'à 16,6 % de son actif net dans le Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous prévoyez conserver ce placement pour une période d'au moins cinq ans.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et d'autres comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de catégorie conseillers	\$ 30,14	95,00	166,52	379,04

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés ?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif ?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement du fonds. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts du fonds. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais du fonds.

Pourquoi investit-on dans des organismes de placement collectif ?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification dans plusieurs titres qui pourraient par ailleurs ne pas être offerts aux épargnants individuels.
- *Accessibilité.* Les OPC demandent des placements minimaux peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds Scotia n'est pas garanti par la Banque Scotia, Montréal Trust ni par Trust National.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension*

de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts à la page 51.

Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif ?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un fonds peut changer d'une journée à l'autre pour plusieurs raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-espèces offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-espèces, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux de change. Les fonds d'actions exposent les épargnants au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre expert en placements inscrit peut vous aider à construire un portefeuille qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux organismes de placement collectif

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans les descriptions de chaque Fonds qui commencent à la page 6. Voici plus de détails au sujet de ces risques.

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Dans l'utilisation de titres adossés à des créances hypothécaires, il y a aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

Risque associé à l'érosion du capital

Si les marchés connaissent un recul important et prolongé, la valeur liquidative des parts d'un Fonds risque fort de chuter à la remorque du marché en baisse. Un fléchissement à long terme de la valeur liquidative pourrait nous obliger à réduire temporairement les distributions afin de nous permettre de rétablir la valeur liquidative près du prix par part initial pour éviter une érosion importante du capital et les incidences à long terme sur la capacité du Fonds à réaliser un revenu. Une érosion du capital peut également survenir en cours d'année si les distributions versées sur une catégorie dépassent le revenu et les gains en capital du Fonds attribuables à cette catégorie.

Risque associé à la catégorie

Chaque Fonds offre deux ou plusieurs catégories de parts du même fonds. Bien que la valeur des parts de chaque catégorie soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une catégorie de parts influent sur la valeur des parts des autres catégories. Si une catégorie est incapable de couvrir ses obligations, les autres catégories sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé à la concentration dans un secteur

Certains OPC concentrent leurs placements dans un seul secteur, un seul pays ou une seule zone géographique. Cela leur permet de cibler le potentiel du secteur, du pays ou de la zone en question. D'autres fonds, comme les fonds indiciaires, peuvent être autorisés à concentrer dans un ou plusieurs titres une plus grande quantité de leurs actifs que ce à quoi les OPC sont habituellement autorisés. Cela leur permet de suivre avec plus de précision le rendement de l'indice visé. Le prix des OPC qui concentrent leurs placements a tendance à connaître de plus grandes fluctuations que les fonds qui sont plus diversifiés. Cela s'explique par le fait qu'ils investissent dans un plus petit nombre de titres et, dans le cas des fonds dont les placements sont restreints en fonction de secteurs, de pays ou de zones géographiques, ces titres peuvent être touchés par les mêmes facteurs.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une cote de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la cote de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la cote de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la cote de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une cote de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les cotes de crédit peuvent changer au fil du temps.

Risque associé au change

Lorsqu'un OPC achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger contre les pertes, pour obtenir une exposition aux marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.

- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectués sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du fonds.

Risque associé aux titres de participation

Les fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont influencés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

Risque associé aux marchés nouveaux

Certains OPC peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. En conséquence, ces OPC peuvent être exposés à une plus grande volatilité en plus d'être exposés

au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis. Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir les droits du fonds que lui confère la loi dans un pays étranger. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque moins élevé relativement aux placements sur les marchés étrangers. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque important associé aux placements sur les marchés étrangers et sont assujettis au risque associé aux marchés nouveaux décrit précédemment.

Risque associé aux parts de fiducie de revenu

Certains OPC investissent dans des fiducies immobilières, de redevances, de revenu et d'autres fiducies de placement qui sont des moyens de placement sous forme de fiducies plutôt que de sociétés. Plusieurs fiducies de revenu, y compris les sociétés de placement immobilier, sont régies par des lois d'une province du Canada ou d'un État des États-Unis qui limitent la responsabilité des porteurs de parts de la fiducie de revenu. Un OPC peut investir dans des fiducies de revenu, dont des sociétés de placement immobilier, au Canada ou ailleurs, qui ne sont pas régies par de telles lois. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie, tant en matière délictuelle que contractuelle ou survenues en raison de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie, les porteurs de parts de fiducies, y compris un fonds, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à amoindrir ce risque dans les contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les porteurs de parts personnellement. Toutefois, la fiducie de revenu peut quand même être exposée à des demandes en dommages-intérêts ne découlant pas de contrats, comme des demandes en matière de préjudice personnel ou d'environnement.

On a adopté de nouvelles règles qui modifient la façon dont certaines fiducies de revenu sont imposées. En règle générale, ces règles prévoient le paiement d'un impôt sur certaines distributions provenant des fiducies de revenu touchées. Ces règles sont en vigueur à compter de l'année d'imposition 2011 pour les fiducies de revenu dont les titres étaient négociés en bourse avant le 1^{er} novembre 2006 (ou plus tôt, si certaines lignes directrices relatives à la croissance sont dépassées) et à compter de l'année d'imposition 2007 pour les fiducies de

revenu dont les titres ont commencé à être négociés en bourse après le 31 octobre 2006. Ces changements réduiront l'efficacité fiscale des fiducies de revenu, ce qui peut nuire aux OPC qui investissent dans les fiducies de revenu.

Risque associé au taux d'intérêt

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, sur les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placement. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension

Les OPC peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. L'OPC qui participe à une opération de mise en pension ou de prise en pension risque de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le fonds récupère son placement. Les OPC qui participent à ce type d'opérations réduisent ce risque en détenant des biens en garantie, soit des espèces ou des titres de l'autre partie en un volume suffisant pour acquitter les obligations de mise en pension ou de prise en pension de celle-ci. Pour limiter les risques associés aux opérations de mise en pension et de prise en pension, les biens affectés en garantie

qui sont détenus afin d'acquitter les obligations relatives à ces opérations doivent être évalués à la valeur au marché chaque jour ouvrable et être eux-mêmes entièrement garantis en tout temps par une sûreté réelle acceptable dont la valeur correspond au moins à 102 % des titres vendus ou des espèces versées pour les titres par l'OPC. Avant de conclure une convention de mise en pension, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale de ses titres vendus aux termes des opérations de mise en pension, ainsi que des titres prêtés, ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative au moment où il conclut l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Les OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Un OPC peut prêter des titres de son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Lorsqu'il prête certains de ses titres, l'OPC risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie à l'OPC ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. La valeur des biens donnés en garantie aux OPC doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, et les emprunteurs doivent redresser la valeur des biens donnés en garantie tous les jours afin que le niveau soit maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale des titres prêtés et des titres qui ont été vendus aux termes d'opérations de mise en pension ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative totale.

Risque associé aux porteurs de parts importants

L'achat ou le rachat d'un nombre important de parts d'un Fonds pourrait faire en sorte que le conseiller en valeurs doive modifier considérablement la composition du portefeuille du fonds ou pourrait obliger ce dernier à acheter ou à vendre des placements à des prix peu avantageux, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur le rendement du fonds.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Risque associé aux fonds sous-jacents

Certains OPC investissent une certaine partie ou la totalité de leurs actifs dans un autre OPC, appelé le fonds sous-jacent. Si un OPC achète ou vend un nombre élevé de parts du fonds sous-jacent, ce dernier pourrait être obligé de modifier fortement son portefeuille pour répondre aux demandes d'achat ou de rachat. Cette situation peut influencer sur le rendement du fonds sous-jacent.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Gestionnaire

Placements Scotia Inc.
16^e étage
40 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1H1

En notre qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- l'organisation de services de conseillers en valeurs;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs.

Placements Scotia Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Fiduciaire

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

En notre qualité de fiduciaire et conformément à la déclaration de fiducie cadre, nous contrôlons les placements en fiducie de chaque Fonds, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

Placeur principal

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

En notre qualité de placeur principal, nous commercialisons et vendons les Fonds Scotia au Canada là où leur vente est autorisée. Nous pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Fonds.

Dépositaire

La Banque de
Nouvelle-Écosse
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants. La Banque de Nouvelle-Écosse est la société mère de Placements Scotia Inc.

Agent chargé de la tenue des registres

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

En notre qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous concluons des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des Fonds, nous traitons les ordres et nous émettons des relevés d'impôt aux porteurs de parts.

Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l.
Toronto (Ontario)
Gaviller & Company LLP
Owen Sound (Ontario)

Les vérificateurs sont des cabinets indépendants de comptables agréés. Les cabinets vérifient les états financiers annuels des Fonds et donnent une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gaviller & Company LLP sont les vérificateurs du Fonds Scotia de revenu canadien et du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Ernst & Young s.r.l. sont les vérificateurs de tous les autres Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Conseillers en valeurs

Gestion de Placements
Scotia Cassels Limitée
Toronto (Ontario)

Les conseillers en valeurs offrent des conseils de placement et prennent les décisions de placement pour le compte des Fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque Fonds dans les descriptions de Fonds commençant à la page 6.

Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée et Scotia Capitaux Inc. sont des filiales en propriété exclusive, respectivement, directe et indirecte de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Placements Scotia Inc.

Scotia Capitaux Inc.
Toronto (Ontario)

Baillie Gifford
Overseas Limited
Édimbourg (Écosse)

Baillie Gifford Overseas Limited est indépendante de Placements Scotia Inc.

F&C Management Limited
Londres (Royaume-Uni)

F&C Management Limited est indépendante de Placements Scotia Inc.

Pzena Investment
Management, LLC
New York (New York)

Pzena Investment Management, LLC est indépendante de Placements Scotia Inc.

Thornburg Investment
Management, Inc.
Santa Fe (Nouveau-Mexique)

Thornburg Investment Management, Inc. est indépendante de Placements Scotia Inc.

Gestion de placements
Connor, Clark & Lunn Ltée
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée est indépendante de Placements Scotia Inc.

Baillie Gifford Overseas Limited, F&C Management Limited, Pzena Investment Management, LLC et Thornburg Investment Management, Inc. sont inscrites auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Malgré cette inscription, ces conseillers en valeurs ne sont pas entièrement assujettis aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), ainsi que de sa réglementation concernant les compétences, le capital, les assurances, la tenue des registres, la séparation des actifs et les relevés de compte et de portefeuille. Ces conseillers en valeurs sont situés à l'extérieur du Canada, et la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver également à l'extérieur du Canada; ainsi, les clients pourraient éprouver des difficultés à faire valoir leurs droits contre eux.

Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures en Ontario relativement à Baillie Gifford Overseas Limited, à F&C Management Limited, à Pzena Investment Management, LLC et à Thornburg Investment Management, Inc. auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe n'auront aucun droit de vote rattaché aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre part de ces titres.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec), nous, à titre de gestionnaire des Fonds Scotia, avons créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est de revoir nos politiques et procédures qui ont trait au règlement des conflits d'intérêts touchant les Fonds, et de nous présenter ses recommandations à ce sujet, ainsi que d'étudier les questions de conflits d'intérêts que nous lui soumettons. À l'heure actuelle, le CEI compte trois membres; chacun d'entre eux est indépendant du gestionnaire et de toute partie qui lui est apparentée. Le CEI préparera, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport pourra être consulté sans frais tous les ans au plus tard le 31 mars, sur Internet à l'adresse www.banquescotia.com ou il est possible de l'obtenir par courriel à l'adresse info@banquescotia.com. La notice annuelle des Fonds renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de Fonds ou un remplacement de leurs vérificateurs. Si le CEI est autorisé en vertu des lois en valeurs mobilières à approuver la fusion d'un Fonds à la place des porteurs de parts, vous recevrez un avis écrit en ce sens au moins 60 jours avant la date de la fusion. Dans le cas du changement du vérificateur d'un Fonds, votre approbation ne sera pas nécessaire, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Achats, substitutions et rachats

Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts de catégorie conseillers par l'entremise de tout courtier autorisé, y compris ScotiaMcLeod et Placement direct ScotiaMcLeod, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.

Votre courtier peut vous demander un courtage ou toute autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des parts d'un Fonds, ou valeur liquidative par part. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par part calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Comment l'on calcule la valeur liquidative par part

Nous calculons normalement la valeur liquidative par part de chaque catégorie de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie d'un Fonds est la valeur au marché courante de la quote-part proportionnelle des actifs attribuée à la catégorie, moins son passif et sa quote-part proportionnelle des frais communs, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie. Les titres qui sont négociés sur une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens.

À propos des catégories de parts

Les Fonds Scotia offrent jusqu'à six catégories de parts : les parts de catégorie conseillers, les parts de catégorie A, les parts de catégorie F, les parts pour clients privés Scotia, les parts de catégorie prestige et les parts de catégorie I. Seules les parts de catégorie conseillers sont offertes en vente aux termes du présent prospectus simplifié. Les catégories comportent différents frais et sont destinées à différents épargnants :

- Les parts de catégorie conseillers sont offertes à tous les épargnants par l'entremise de courtiers autorisés, y compris ScotiaMcLeod et Placement direct ScotiaMcLeod. Actuellement, les parts de catégorie conseillers sont offertes par chacun des Fonds inclus dans le présent prospectus simplifié.
- Les parts de catégorie A sont offertes à tous les épargnants, et tous les Fonds compris dans le présent prospectus simplifié en offrent également.

- Les parts de catégorie F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert des comptes avec frais auprès de ScotiaMcLeod, et tous les Fonds compris dans le présent prospectus simplifié en offrent également, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire. De concert avec ScotiaMcLeod, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de catégorie F. Nous pouvons de temps à autre offrir des parts de catégorie F à d'autres épargnants. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de catégorie F, nous pouvons les échanger contre des parts de catégorie A ou les vendre.
- Les parts pour clients privés Scotia sont offertes aux épargnants qui ont signé un contrat de gestion de placement carte blanche avec Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée ou avec Trust Scotia. Parmi les Fonds dont les parts sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié, les parts pour clients privés Scotia sont actuellement offertes par le Fonds Scotia du marché monétaire, le Fonds Scotia de revenu canadien et le Fonds Scotia de dividendes canadiens.
- Les parts de catégorie prestige ne sont offertes qu'aux épargnants qui répondent aux exigences de placement minimal, comme nous pouvons l'établir de temps à autre. Parmi les Fonds compris dans le présent prospectus simplifié, seul le Fonds Scotia du marché monétaire offre les parts de catégorie prestige à l'heure actuelle. La principale différence entre les parts de catégorie A et les parts de catégorie prestige concerne le placement minimal qu'il est requis d'effectuer dans chaque catégorie.
- Les parts de catégorie I sont offertes uniquement à des investisseurs institutionnels admissibles ainsi qu'à d'autres investisseurs autorisés. De tous les Fonds inclus dans le présent prospectus simplifié, seuls le Fonds Scotia du marché monétaire, le Fonds Scotia de revenu canadien, le Fonds Scotia de dividendes canadiens, le Fonds Scotia de croissance canadienne, le Fonds Scotia d'actions internationales de valeur, le Fonds Scotia de croissance mondiale, le Fonds Scotia potentiel mondial et le Fonds Scotia mondial des changements climatiques offrent actuellement des parts de catégorie I. Celles-ci ne comportent aucuns frais de gestion puisque les investisseurs négocient plutôt les frais qui nous sont payés directement.

Comment acheter des parts

Placements minimaux

Le placement initial minimal dans les parts de catégorie conseillers d'un Fonds est généralement de 1 000 \$ (5 000 \$ pour les FERR Scotia), et chaque placement subséquent est généralement de 100 \$. Le placement initial minimal pour les Portefeuilles Sélection Scotia est de 2 500 \$. Nous pouvons racheter vos parts si la valeur de votre placement dans l'un des Fonds tombe en deçà du placement initial minimal. Nous pouvons modifier ces placements minimaux à tout moment ou y renoncer.

Options d'achat

Si vous achetez des parts de catégorie conseillers d'un Fonds, vous pouvez choisir l'une des options d'achat décrites ci-après. Votre expert en placements peut vous aider à déterminer quelle option d'achat vous convient.

Option avec frais de souscription initiaux

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription initiaux, vous payez des frais de souscription au moment de l'achat des parts. Les frais correspondent à un pourcentage du montant que vous investissez et sont versés à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir plus de détails. Vous convenez du montant des frais avec votre expert en placements. Le pourcentage est déduit des frais du montant que vous investissez et versé à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais payables directement par vous* pour obtenir plus de détails.

Option avec frais de souscription différés

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription différés, vous ne payez pas de frais de souscription au moment de l'achat des parts, mais nous versons une commission à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir plus de détails. Toutefois, si vous vendez vos parts dans les six années suivant leur achat, les frais de souscription, qui représentent un pourcentage du coût de vos parts de catégorie conseillers au moment de leur achat, sont déduits du produit de votre rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais payables directement par vous* pour obtenir plus de détails.

Option avec frais de souscription différés réduits

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription différés réduits, vous ne payez pas de frais de souscription au moment de l'achat de vos parts. Nous versons plutôt une commission à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir plus de détails. Toutefois, si vous vendez vos parts dans les trois années suivant leur achat, les frais de souscription, qui représentent un pourcentage du coût de vos parts de catégorie conseillers au moment de leur achat, sont déduits du produit de votre rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais payables directement par vous* pour obtenir plus de détails.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt. Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes de parts d'un Fonds dans un délai très court, habituellement 31 jours. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.
- Vous devez payer vos parts au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement dans les trois jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos

parts le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des parts, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des parts, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrions recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre. Votre courtier peut ensuite vous demander de lui rembourser ce montant et d'autres frais.

- Votre courtier ou nous-même vous enverrons une confirmation d'opération dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des parts à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.
- Si, après avoir acheté vos parts, vous convenez avec votre expert en placement de passer d'une option d'achat à une autre, vous devrez payer les frais de souscription qui peuvent s'appliquer au moment d'effectuer un tel changement. Si vous choisissez de faire un tel changement, votre courtier recevra les frais de service applicables à la nouvelle option d'achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* pour obtenir plus de détails.

Comment substituer des Fonds

Vous pouvez substituer un Fonds Scotia à un autre, pour autant que vous soyez admissible à la détention de parts de la catégorie en question du nouveau Fonds Scotia. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendrons des parts du premier Fonds puis utiliserons le produit pour acheter des parts du deuxième. Vous pourriez devoir verser une rémunération à votre courtier pour substituer des parts d'un Fonds à un autre. Si vous substituez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se peut que vous ayez à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.

Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de parts s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez substituer à vos parts des parts souscrites selon la même option d'achat.
- Si vous substituez des parts achetées selon l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits, vous conservez le même barème de frais de rachat pour vos nouvelles parts que celui qui s'appliquait à vos anciennes parts.
- La substitution de parts de catégorie conseillers souscrites en vertu de l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits par des parts de catégorie A, de catégorie F, de catégorie I ou de catégorie prestige peut être assujettie à des frais de rachat.
- Vous pouvez substituer les parts de Fonds évaluées dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.

- Votre courtier ou nous-même vous enverrons une confirmation d'opération dès que votre ordre aura été traité.

Comment changer la désignation de vos parts

Vous pouvez échanger vos parts d'une catégorie contre des parts d'une autre catégorie du même fonds, dans la mesure où vous avez le droit de détenir cette catégorie de parts. Si vous échangez des parts d'une catégorie contre des parts d'une autre catégorie du même Fonds, la valeur de votre placement ne changera pas (déduction faite des frais payés pour changer la désignation de vos parts, le cas échéant), mais le nombre de parts que vous détenez changera, car chaque catégorie comporte un prix par part différent. Il est possible que votre courtier vous demande une rémunération pour changer la désignation de vos parts. Le fait de changer des parts d'une catégorie contre des parts d'une autre catégorie du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Renseignements complémentaires sur le changement de désignation de vos parts

- Si vous échangez des parts de catégorie conseillers qui sont assujetties à des frais de souscription différés ou à des frais de souscription différés réduits de façon à obtenir une autre catégorie de parts, vous devrez payer le montant des frais de souscription applicables au moment du changement de désignation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* pour obtenir plus de détails. En outre, votre courtier recevra les frais de service applicables à la nouvelle catégorie de parts.
- Si vous échangez des parts de catégorie A, des parts de catégorie F, des parts pour clients privés Scotia, des parts de catégorie prestige ou des parts de catégorie I d'un Fonds contre des parts de catégorie conseillers, vous pouvez choisir l'option avec frais de souscription initiaux, l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits. Si vous choisissez l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits, vos nouvelles parts seront assujetties aux frais de rachat applicables si vous les faites racheter au cours de la période où des frais de souscription différés ou des frais de souscription différés réduits seraient applicables.

Comment vendre vos parts

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les trois jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.

Vous pouvez également vendre des parts de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez

vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir plus de détails.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Si vous achetez des parts de catégorie conseillers selon l'option avec frais de souscription initiaux et d'autres parts de catégorie conseillers du même Fonds selon l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits, votre courtier peut nous dire quelles parts vous souhaitez vendre. Si votre courtier ne nous dit pas quelles parts vous souhaitez vendre, nous vendrons les parts souscrites selon l'option avec frais de souscription initiaux en premier, de façon à réduire au minimum vos frais de rachat.
- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les 10 jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les parts à la fermeture des bureaux le 10^e jour ouvrable. Si le coût de l'achat des parts est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des parts est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre. Votre courtier peut ensuite vous demander de lui rembourser ce montant et d'autres frais.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le Fonds aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Vous réaliserez probablement un gain en capital ou subirez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables dans un compte non enregistré.
- Votre courtier ou nous-même vous enverrons une confirmation d'opération dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des parts par l'intermédiaire du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation d'opération uniquement pour le premier retrait.

Montant de rachat sans frais

Chaque année civile, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts de catégorie conseillers souscrites selon l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits sans payer les frais de rachat, pourvu que vous réinvestissiez vos distributions dans des parts additionnelles du Fonds. Ce montant de rachat sans frais de 10 % correspond à 10 % des parts détenues au 31 décembre de l'année précédente, plus 10 % des parts achetées pendant l'année en cours. Vous ne pouvez pas reporter une portion inutilisée du montant de rachat sans frais de 10 % à l'année suivante. Si vous faites une substitution de parts d'un fonds à un autre, le montant de rachat sans frais de 10 % est transféré, passant des parts du premier fonds pour s'appliquer à celles du deuxième fonds.

Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts

La réglementation en matière de valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos parts et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de la valeur du Fonds ou de sa position sur le marché sous-jacent sont négociés et que ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse, ou encore;
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de parts pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs parts.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos parts à la première valeur liquidative par part calculée après la levée de la suspension.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme des épargnants peuvent augmenter les frais d'un Fonds, ce qui touche tous les épargnants du Fonds. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut demander des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez si vous vendez vos parts ou les substituez dans les 31 jours de leur achat. Ces frais sont directement versés au Fonds. Vous serez responsable des frais ainsi que de toutes conséquences fiscales découlant de la perception des frais d'opération à court terme. Bien que ces frais soient généralement payés à partir du produit du rachat du Fonds visé, nous avons le droit de faire racheter les parts de tout autre Fonds dans votre compte sans qu'aucun avis ne vous soit donné. Nous pouvons, à notre appréciation, décider quelles parts seront rachetées. Les frais ne s'appliquent pas au Fonds Scotia du marché monétaire étant entendu que ce Fonds est conçu pour avoir une liquidité très élevée.

Nous pouvons renoncer aux frais.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnants des Fonds Scotia.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques (CPA) aux Fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER et les REEE. Le montant du placement minimal dans le cas de CPA est de 100 \$.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, deux fois par semaine, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide des cotisations par prélèvements automatiques (c.-à-d. bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant le montant de placement minimal par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de 300 \$ ($100 \$ \times 12 \div 4$).
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en avisant votre courtier par écrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez le prospectus simplifié de renouvellement des Fonds seulement si vous en faites la demande. Si vous désirez recevoir un exemplaire du prospectus de renouvellement avec toute modification, veuillez communiquer avec votre courtier. Le prospectus de renouvellement ayant cours de même que toute modification se trouvent à l'adresse www.sedar.com ou www.scotiabank.com/mutualfunds. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques, vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où un prospectus de renouvellement contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un prospectus de renouvellement.

Programme de retraits automatiques

Notre programme de retraits automatiques vous permet de recevoir des paiements en espèces réguliers de vos Fonds. Vous pouvez participer au programme tant que la valeur de votre placement dans un Fonds est supérieure au placement initial minimal de ce Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir les montants minimaux des placements. Le montant minimal par retrait dans le cadre du programme est de 100 \$.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques n'est offert que pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de parts nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada, ou par chèque.
- Si vous adhérez au programme de retraits automatiques en vue de faire racheter des parts souscrites selon l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits, vous paierez les frais de souscription applicables au moment du rachat des parts.
- Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.
- Il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en avisant votre courtier par écrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos parts, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Nous offrons des REER, des FERR, des CRI, des RER immobilisés, des FRV, des FRRI, des FERF, des REEE et des CELI Scotia. Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez mettre en place un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir les montants minimaux des placements.

Vous pouvez aussi détenir des parts des Fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

Frais

Dans cette rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans des parts de catégorie conseillers des Fonds. Il se peut que vous ayez à payer ces frais directement, ou alors le Fonds peut avoir à en payer certains, ce qui réduit la valeur de votre placement.

Il n'est pas nécessaire de tenir une assemblée des porteurs de catégorie conseillers d'un Fonds pour approuver une

augmentation des frais imputés au Fonds, si l'entité qui impose ces frais traite sans lien de dépendance avec le Fonds. Une telle augmentation ne peut prendre effet que si ces porteurs de parts sont avisés au moins 60 jours avant la date de son entrée en vigueur.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque catégorie de parts en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais de gestion pour les parts de catégorie conseillers sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels maximaux (%)
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia du marché monétaire	1,00
Fonds de revenu	
Fonds Scotia de revenu canadien	1,25
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	1,50
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs	1,95
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	1,75
Fonds Scotia de croissance canadienne	1,95
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	2,15
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de croissance mondiale	2,00
Fonds Scotia potentiel mondial	2,20
Fonds Scotia mondial des changements climatiques	2,00
Portefeuilles Scotia	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia	1,80
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia	1,95
Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia	2,10
Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia	2,20

Fonds qui investissent dans d'autres fonds

Un fonds sous-jacent paie ses propres frais, lesquels s'ajoutent aux frais payables par un Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent.

Aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais ou primes pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent pour les mêmes services.

Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, par une personne ayant des liens avec nous ou par un membre de notre groupe ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Fonds.

Frais d'exploitation

On impute à chaque catégorie d'un Fonds ses propres frais et sa quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les catégories. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires de vérification, des frais de garde, des taxes et des impôts, des frais de courtage, des frais de communication avec les porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Ces frais comprennent également les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions et aux primes d'assurance du CEI, ainsi que

Frais payables par les Fonds (suite)

les frais des conseillers que le CEI a engagés), les honoraires versés à chacun des membres du CEI de même que les frais raisonnables associés à l'exercice de ses fonctions en tant que membre du CEI. Actuellement, chaque membre du CEI a droit à une provision de 10 000 \$ (de 15 000 \$ pour ce qui est du président) par année et à un jeton de présence de 1 000 \$ par réunion du CEI à laquelle il assiste et de 800 \$ pour chaque réunion de formation ou d'information à laquelle il assiste. Chaque Fonds verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers du Fonds. Nous pouvons choisir de prendre en charge certains de ces frais.

Frais payables directement par vous

Frais de souscription (option avec frais de souscription initiaux)

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription si vous choisissez d'acheter des parts de catégorie conseillers selon l'option avec frais de souscription initiaux. Votre expert en placements et vous convenez du montant que vous payez. Les frais peuvent varier entre 0 % et 6 % du montant investi. Les frais de souscription sont déduits du montant que vous investissez et versés à votre courtier à titre de commission.

Frais de rachat (option avec frais de souscription différés et option avec frais de souscription différés réduits)

Vous paierez des frais de souscription si vous faites l'acquisition des parts de catégorie conseillers ou un changement de désignation de manière à obtenir des parts selon l'option avec frais de souscription différés ou l'option avec frais de souscription différés réduits et que vous faites racheter vos parts dans les six années suivant leur acquisition (selon l'option avec frais de souscription différés) ou dans les trois années suivant leur acquisition (selon l'option avec frais de souscription différés réduits). De même, si, pendant ces périodes, vous changez la désignation de parts de catégorie conseillers acquises selon l'option avec frais de souscription différés ou selon l'option avec frais de souscription différés réduits ou changez d'option d'achat, vous devrez payer les frais de souscription applicables. Les frais sont fonction du coût initial de vos parts et de la durée de votre placement. Les frais sont déduits de la valeur des parts que vous faites racheter.

Le tableau ci-après indique les barèmes des frais de souscription différés et des frais de souscription différés réduits :

Si vous faites racheter vos parts :	Vous payez :	
	Option avec frais de souscription différés	Option avec frais de souscription différés réduits
Au cours de la première année	6,0 %	3,0 %
Au cours de la deuxième année	5,5 %	2,5 %
Au cours de la troisième année	5,0 %	2,0 %
Au cours de la quatrième année	4,5 %	Néant
Au cours de la cinquième année	3,5 %	Néant
Au cours de la sixième année	2,0 %	Néant
Par la suite	Néant	Néant

Frais de substitution et de changement de désignation

Vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais correspondant au plus à 2 % de la valeur des parts dont vous faites l'acquisition lorsque vous effectuez des substitutions entre Fonds. Ces frais ne sont pas versés au Fonds. Vous convenez du montant des frais avec votre courtier et les versez directement à celui-ci. De même, votre courtier peut vous demander une rémunération pour changer la désignation de vos parts.

Frais d'opération à court terme

Un Fonds peut demander des frais correspondant à 2 % du montant des parts vendues ou substituées si vous vendez ou substituez des parts dans les 31 jours de leur achat.

Les frais ne s'appliquent pas au Fonds Scotia du marché monétaire.

Nous pouvons renoncer à ces frais.

Frais relatifs aux régimes enregistrés

Le fiduciaire peut demander des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$.

Autres frais

- Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns.
- Programme de retraits automatiques : aucuns.

Votre courtier peut demander une rémunération pour des services semblables.

Effet des frais d'acquisition

Le tableau qui suit fait état du montant des frais que vous aurez à payer en fonction des différentes options d'achat qui vous sont offertes si vous effectuez un placement de 1 000 \$ dans des parts de catégorie conseillers d'un Fonds, si vous

déterminez ce placement pendant une année, trois, cinq ou dix années, si vous faites racheter vos parts immédiatement avant la fin de cette période et si vous n'avez pas utilisé le montant de rachat sans frais de 10 %.

	Frais d'acquisition au moment de l'achat	Frais d'acquisition si un rachat est effectué avant la fin de la :			
		1 ^{re} année	3 ^e année	5 ^e année	10 ^e année
Option avec frais de souscription initiaux ¹⁾	60 \$	Néant	Néant	Néant	Néant
Option avec frais de souscription différés ²⁾	Néant	60 \$	50 \$	35 \$	Néant
Option avec frais de souscription différés réduits ²⁾	Néant	30 \$	20 \$	Néant	Néant

¹⁾ Selon l'hypothèse que vous payez le montant maximal de 6 % de frais d'acquisition initiaux. Vous pouvez négocier des frais plus bas avec votre expert en placements. Veuillez vous reporter à la rubrique *Commissions de vente* pour obtenir plus de détails.

²⁾ Les frais d'acquisition peuvent s'appliquer uniquement si vous faites racheter vos parts au cours d'une année en particulier. Les frais d'acquisition sont indiqués à la rubrique *Frais*.

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des parts de catégorie conseillers des Fonds.

Commissions de vente

La commission de vente que reçoit votre expert en placements est fonction de l'option d'acquisition que vous choisissez lors de la souscription de parts de catégorie conseillers.

Option avec frais de souscription initiaux

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription initiaux, vous payez une commission de vente au moment de l'achat de vos parts. La commission correspond à un pourcentage du montant que vous investissez et est versée à votre courtier. Vous convenez du montant de la commission avec votre expert en placements. Le pourcentage de cette commission varie de 0 % à 6 % du montant investi. Le pourcentage est déduit du montant que vous investissez et versé à votre courtier.

Option avec frais de souscription différés

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription différés, vous ne payez pas de commission de vente au moment de l'achat de vos parts. Nous versons plutôt à votre courtier une commission correspondant à 5 % du montant que vous investissez. Vous ne paierez pas de frais à moins que vous ne vendiez vos parts dans les six années suivant leur achat.

Option avec frais de souscription différés réduits

Si vous choisissez l'option avec frais de souscription différés réduits, vous ne payez pas de commission de vente au moment de l'achat de vos parts. Nous versons plutôt à votre courtier une commission correspondant à 3 % du montant que vous investissez. Vous ne paierez pas de frais à moins que vous ne vendiez vos parts dans les trois années suivant leur achat.

Frais de service

Nous versons aux courtiers des frais de service sur les parts de catégorie conseillers. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des parts de catégorie conseillers de chaque Fonds que vous détenez. En règle générale, votre courtier verse une partie des frais de service à votre expert en placements.

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux ¹⁾	Option avec frais de souscription différés ¹⁾	Option avec frais de souscription différés réduits ¹⁾²⁾
Fonds Scotia du marché monétaire	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,10 %	jusqu'à 0,10 %
Fonds Scotia de revenu canadien	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,50 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	jusqu'à 0,75 %	jusqu'à 0,375 %	jusqu'à 0,75 %
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs			
Fonds Scotia de croissance canadienne			
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur			
Fonds Scotia de croissance mondiale			
Fonds Scotia potentiel mondial			
Fonds Scotia mondial des changements climatiques	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 1,00 %
Fonds Scotia de dividendes canadiens	jusqu'à 1,10 %	jusqu'à 0,55 %	jusqu'à 1,10 %
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia			
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia			
Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia			
Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia	jusqu'à 1,25 %	jusqu'à 0,50 %	jusqu'à 1,00 %

¹⁾ Taux annuel maximal des frais de service.

²⁾ Dans le cas des placements effectués suivant l'option avec frais de souscription différés réduits, nous versons les frais de service seulement une fois que les parts de catégorie conseillers ont été détenues pendant une année complète. La moitié des frais de service relatifs aux placements effectués suivant l'option avec frais de souscription réduits sont payés au cours de la deuxième année (sauf pour le Fonds Scotia du marché monétaire), et la totalité de ces frais sont payés par la suite.

Autres formes de soutien aux courtiers

Nous pouvons participer à des programmes coopératifs de commercialisation avec les courtiers pour les aider à commercialiser les Fonds. Nous pouvons payer jusqu'à 50 % des coûts de ces programmes coopératifs de commercialisation, conformément aux règles établies dans le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-105 ailleurs qu'au Québec).

Participations

La Banque de Nouvelle-Écosse possède, directement ou indirectement, la totalité de Placements Scotia Inc., de Scotia Capitaux Inc. (qui comprend ScotiaMcLeod et Placement direct ScotiaMcLeod) ainsi que de Société de valeurs mobilières E*TRADE Canada. Au 31 octobre 2008, La Banque de Nouvelle-Écosse possédait directement 19,4 % de DundeeWealth Inc., qui est propriétaire de Corporation de valeurs mobilières Dundee, d'Investisseurs privés Dundee inc., de Services Financiers Dundee Ltée et de Goodman & Company, Dealer Services Inc. Au 12 décembre 2008, La Banque de Nouvelle-Écosse possédait 37,6 % des parts en circulation de CI Financial Income Fund (maintenant appelée « CI Financial Corp. ») qui est propriétaire de Gestion de capital Assante Ltée, d'Assante Financial Management Ltd. et de Blackmont Capital Inc. Chacun des courtiers susmentionnés peut vendre des parts des Fonds.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente, des frais de service et des programmes d'encouragement des ventes a été d'environ 4,59 % du total des frais de gestion que nous avons reçus de

l'ensemble des Fonds Scotia au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Incidences fiscales pour les épargnants

Dans la présente rubrique figure un résumé des effets qu'un placement dans les Fonds peut avoir sur vos impôts. Il a été tenu pour acquis que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et un résident canadien et que vous détenez vos parts à titre d'immobilisations. De plus amples renseignements sont fournis dans la notice annuelle des Fonds. Étant donné que les lois fiscales sont différentes d'une province à l'autre et que la situation n'est pas la même pour tous les épargnants, nous vous prions de consulter un conseiller en fiscalité.

Votre placement peut fructifier

Les Fonds produisent des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes qu'un Fonds obtient sur ses placements et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Fonds réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsque le Fonds vous paie votre quote-part du revenu et des gains en capital qu'il a gagnés. En général, chaque Fonds distribue aux porteurs de parts assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés chaque année pour ne pas avoir d'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital lorsque vous vendez vos parts ou que vous y substituez d'autres parts à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital si vous vendez ou substituez vos parts à perte.

Imposition des bénéfices

Vous devez payer de l'impôt selon que vous détenez vos parts dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues dans un régime enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un REER, un FERR, un REEE, un CELI ou un autre régime enregistré, vous ne payez aucun impôt sur les distributions que le Fonds fait sur ces parts ou sur les gains en capital que reçoit votre régime enregistré à la vente ou à la substitution de parts. Lorsque vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (autre qu'un CELI), cette somme sera en général assujettie à l'impôt, à votre taux d'imposition marginal. Vous devriez consulter un conseiller en fiscalité à propos des règles spéciales qui s'appliquent aux REEE.

Parts détenues dans un compte non enregistré

Distributions des Fonds

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu votre quote-part des distributions de revenu net du Fonds et la fraction imposable de ses distributions des gains en capital nets (y compris les remises sur les frais de gestion), que vous recevez les distributions en espèces ou que nous les réinvestissons pour vous. En général, ces distributions sont imposables entre vos mains si vous recevez le revenu ou les gains directement. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus il y a de possibilité que le Fonds distribue des gains en capital.

Les distributions, y compris les remises sur les frais de gestion, peuvent comprendre un remboursement du capital. Lorsqu'un Fonds gagne moins de revenu et de gains en capital que le montant qui est distribué, la différence constitue un remboursement de capital qui n'est pas imposable, mais qui réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds. Si le prix de base rajusté de vos parts est réduit à moins de zéro, vous serez réputé réaliser un gain en capital à la hauteur du montant négatif et le prix de base rajusté de vos parts augmentera pour s'établir à zéro. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales découlant de la réception d'un remboursement de capital.

Le prix unitaire d'un Fonds peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Fonds a accumulés ou réalisés, mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous achetez des parts d'un Fonds juste avant qu'il fasse une distribution, vous aurez à payer de l'impôt sur la distribution, même si le Fonds a gagné le montant avant que vous deveniez propriétaire des parts. Par exemple, de nombreux Fonds font une seule, ou leur plus importante, distribution de revenu et de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se pourrait que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Fonds a gagnés pour l'année entière. Cela signifie que vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Fonds dont vous n'aurez que peu ou pas profité.

Nous vous transmettrons tous les ans des relevés d'impôt qui vous indiqueront le montant de chaque type de revenu et de remboursement du capital que le Fonds vous a distribués. Vous pouvez déduire tous les crédits d'impôt qui s'appliquent à ces bénéfices. Par exemple, si les distributions du Fonds comprennent des revenus de dividendes canadiens, vous pourrez vous prévaloir d'un crédit d'impôt pour dividendes. La qualification des distributions versées au cours d'une année ne sera établie

de façon certaine aux fins de l'impôt canadien qu'à la fin de l'année d'imposition de chaque Fonds.

Gains (ou pertes) en capital des épargnants

En règle générale, vous devez aussi inclure dans le calcul de votre revenu la moitié de tout gain en capital que vous réalisez à la vente ou à la substitution de vos parts. Vous réaliserez un gain en capital si le produit de la vente, moins les coûts de vente, est supérieur au prix de base rajusté de vos parts. À l'inverse, vous subirez une perte en capital si le produit de la vente, moins les coûts de la vente, est inférieur au prix de base rajusté de vos parts. Vous pouvez affecter vos pertes en capital à la réduction de vos gains en capital.

Comme le fait de changer des parts d'une catégorie d'un Fonds à une autre catégorie du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt, il n'en résultera ni gain ni perte en capital.

Quels sont vos droits ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement

Calcul du prix de base rajusté

Votre gain ou votre perte en capital aux fins de l'impôt est l'écart entre le montant que vous recevez lorsque vous vendez ou substituez vos parts et le prix de base rajusté de ces parts, moins les coûts de la vente, le cas échéant.

En règle générale, le prix de base rajusté total de vos parts d'une catégorie en particulier d'un Fonds correspond à ce qui suit :

- votre placement initial, **plus**
- tout placement supplémentaire, **plus**
- les distributions réinvesties, **moins**
- toute distribution de remboursement de capital, **moins**
- le prix de base rajusté de tout rachat précédent.

Vous devriez tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos placements et des distributions que vous recevez sur ces parts pour pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Vous voudrez peut-être consulter un conseiller en fiscalité à ce sujet.

collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle, dans leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et dans leurs derniers rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement des fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la notice annuelle des Fonds, de leurs états financiers et des rapports de la direction sur le rendement des fonds, en composant sans frais le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en communiquant avec votre courtier.

Fonds Scotia^{MC}

Prospectus simplifié

Parts de catégorie conseillers

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds de revenu

Fonds Scotia de revenu canadien

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Fonds Scotia de croissance canadienne

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale

Fonds Scotia potentiel mondial

Fonds Scotia mondial des changements climatiques

Portefeuilles Scotia

Portefeuilles Sélection Scotia[®]

Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia

Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia

Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia

Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia

Vous trouverez aussi ces documents sur le site Internet www.banquescotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet www.sedar.com.

PLACEMENTS SCOTIA INC.

16^e ÉTAGE

40 KING STREET WEST

TORONTO (ONTARIO) M5H 1H1



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières

Cert no. SGS-COC-004339

www.fsc.org

© 1996 Forest Stewardship Council

® Marque de commerce déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc. Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont des personnes morales distinctes de La Banque de Nouvelle-Écosse, même si elles sont détenues en propriété exclusive par celle-ci. ScotiaMcLeod et Placement direct ScotiaMcLeod sont des filiales de Scotia Capitaux Inc. Membre du FCPE.